NATIONS UNIES **E**

Conseil économique et social

Distr.
GENERALE

E/1993/44
23 avril 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1993
Genève, 28 juin-30 juillet 1993
Point 19 de l'ordre du jour provisoire*

PROMOTION DE LA FEMME

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme sur les travaux de sa treizième session

RESUME

Au cours de sa treizième session, le Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme a analysé les questions liées au fonctionnement futur de l'Institut. Le Conseil a également fait le point des travaux accomplis en 1992 au titre des deux principaux groupes de programmes. Il a examiné sa politique à l'égard des interlocuteurs de l'Institut en vue d'établir des rapports plus efficaces entre celui-ci et lesdits interlocuteurs. Il a également étudié la participation de l'Institut aux principales manifestations et conférences organisées par l'ONU, telles que l'Année internationale de la famille et la Conférence internationale sur la population et le développement. La coopération avec les commissions régionales en vue de définir la participation technique de l'Institut aux réunions régionales préparatoires de la Conférence mondiale sur les femmes a aussi été examinée.

Le Conseil s'est à l'unanimité vivement félicité des travaux entrepris par l'Institut et des résultats obtenus au cours de la première année de l'exercice biennal 1992-1993. Il a reconnu l'importance cruciale de l'établissement de réseaux, en particulier avec les commissions régionales, pour l'exécution et la portée des activités de l'Institut en faveur de l'autonomie et du renforcement de la situation de la femme. Il a aussi reconnu l'importance des interlocuteurs de l'Institut établis dans les différentes régions du point de vue de l'élargissement de la portée des

* E/1993/100.

travaux de l'Institut aux niveaux national et régional. A cette fin,l'interaction entre l'Institut et ses interlocuteurs devrait être renforcée.

Le Conseil a reconnu l'importance du rôle que l'Institut pourrait, dans son domaine de compétence, jouer dans le cadre de la célébration de l'Année internationale de la famille et dans le déroulement de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Le Conseil a estimé qu'il importait que l'Institut apporte sa participation technique aux réunions régionales préparatoires de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Il a prié la Directrice d'entreprendre des consultations avec les commissions régionales afin de déterminer les activités pouvant être menées conjointement par l'Institut et ces commissions dans le cadre des préparatifs de la Conférence.

Le Conseil s'est félicité de l'initiative du Secrétaire général et de son appui aux activités de promotion de la femme, et il a approuvé sa volonté de rationaliser et de coordonner pleinement les activités des secteurs économique et social. Le Conseil a souligné qu'une attention soutenue devrait être accordée à l'élaboration de modalités efficaces de collaboration entre les différents organes et organismes s'intéressant aux questions relatives aux femmes et au développement, et il a recommandé la mise en place d'une équipe spéciale.

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes	Page
I.	QUESTIONS SUR LESQUELLES L'ATTENTION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL EST APPELEE	1 - 28	4
II.	QUESTIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT FUTUR DE L'INSTITUT	29 - 31	7
III.	EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE 1992 : RAPPORT INTERIMAIRE CONCERNANT L'INSTITUT	32 - 52	8
IV.	INTERLOCUTEURS DE L'INSTITUT	53 - 65	12
V.	ACTIVITES RELATIVES A L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA FAMILLE	66 - 72	15
VI.	COOPERATION AVEC LES COMMISSIONS REGIONALES POUR LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES . . .	73 - 82	16
VII.	AUTRES QUESTIONS CONCERNANT L'INSTITUT	83 - 87	18
VIII.	ADOPTION DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES TRAVAUX DE SA TREIZIEME SESSION	88	19
IX.	ORGANISATION DE LA SESSION	89 - 104	19

I. QUESTIONS SUR LESQUELLES L'ATTENTION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL EST APPELEE

Décisions adoptées par le Conseil d'administration

1. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme et exposées dans les paragraphes ci-après sont portées à l'attention du Conseil économique et social.

1. Questions relatives au fonctionnement futur de l'Institut

2. Le Conseil d'administration a reçu le message du Secrétaire général de l'ONU, qui lui a été transmis par sa représentante, Mme Chafika Meslem, et dans lequel il est fait état du rapport du Conseiller spécial et représentant du Secrétaire général pour la réforme des secteurs économique et social mentionnant notamment la possibilité de fusionner l'Institut et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) ainsi que leurs attributions au sein du Département de la coordination des politiques et du développement durable.

3. Les membres élus du Conseil ont examiné et soigneusement analysé le message du Secrétaire général au cours de séances privées.

4. Le Conseil s'est félicité de l'initiative du Secrétaire général et de son appui aux activités de promotion de la femme. Tout en approuvant sa volonté de rationaliser et de coordonner pleinement les activités des secteurs économique et social conformément aux directives de l'Assemblée générale, le Conseil considère qu'il importe de se rappeler la résolution 26 adoptée en juin 1975 à Mexico par la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, les résolutions 3520 (XXX) et 31/135 de l'Assemblée générale et les décisions pertinentes du Conseil économique et social, en particulier les décisions 1998 (LX), 1978/25 et 1979/11, sur la base desquelles l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme a été établi et les principes et critères régissant sa structure et son fonctionnement approuvés en vue "d'offrir des possibilités de formation pour accroître la participation effective des femmes".

5. Cela étant, le Conseil a rappelé que l'Institut avait été créé "en tant qu'organe autonome fonctionnant sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et financé au moyen de contributions volontaires"[1] afin d'aider pleinement "à mettre au point le type de recherches qui permettrait de contrôler l'évolution de la condition de la femme..." ainsi qu'à "élaborer, adapter et fournir des programmes de formation ... aux femmes, et notamment à celles des pays en voie de développement"[2].

6. Le Conseil a aussi rappelé que l'Institut "devrait travailler en étroite collaboration avec tous les organismes compétents des Nations Unies"[3].

7. D'autre part, le Conseil d'administration a dûment pris en considération le fait qu'UNIFEM avait été créé en tant qu'"entité distincte et différenciée, associée de manière autonome avec le Programme des Nations Unies pour le développement, et qui jouerait un rôle novateur et catalyseur dans le réseau principal de coopération des Nations Unies en faveur du développement"[4].

8. En passant en revue les documents et décisions de base mentionnés plus haut, le Conseil a accordé toute l'attention voulue aux implications qui pourraient découler de la proposition du Conseiller spécial et représentant du Secrétaire général, en particulier quant au niveau des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale de l'Institut, qui sont destinées à des programmes que l'Institut a été expressément chargé d'exécuter.

9. Le Conseil s'est intéressé tout particulièrement aux dispositions de son statut (approuvé par la résolution 39/249 de l'Assemblée générale) qui définissent les objectifs et fonctions et le fondement juridique de l'Institut, en particulier les articles I, VII et VIII.

10. Le Conseil d'administration a examiné les moyens d'intensifier, au sein du système des Nations Unies, les activités relatives au rôle de la femme dans le développement de façon qu'elles bénéficient d'un maximum d'appui dans le cadre de la nouvelle structure prévue.

11. Le Conseil a également été d'avis qu'il convenait d'accorder un maximum de latitude aux organismes ayant vocation d'oeuvrer pour la promotion de la femme, pour leur permettre de collaborer efficacement. Il a estimé qu'il importait au plus haut degré que chacun des deux organismes puisse continuer à s'acquitter de son mandat et garder son identité propre.

12. En conséquence, il faudrait accorder une attention soutenue à l'élaboration de modalités efficaces de collaboration entre les différents organismes s'intéressant aux questions relatives aux femmes et au développement.

13. A cette fin, le Conseil d'administration de l'Institut a adressé au Conseil économique et social les recommandations exposées ci-après :

14. Le Conseil a recommandé au Secrétaire général de mettre en place une équipe spéciale composée de tous les membres du Conseil d'administration de l'Institut et du Comité consultatif d'UNIFEM et bénéficiant de l'assistance d'un représentant de l'Administrateur du PNUD, des directrices des deux entités (à savoir l'Institut et UNIFEM) et des chefs de secrétariat de tous les organismes s'occupant des femmes et du développement, afin d'étudier les options offertes et ce, compte tenu en particulier de l'intention du Secrétaire général de revoir les activités et le statut des organismes de recherche et de formation des Nations Unies.

15. L'équipe spéciale aurait pour mandat :

a) D'examiner le mandat de chacune des deux entités afin de déterminer les modalités de coopération les mieux à même de promouvoir la participation des femmes au développement;

b) De déterminer les fonctions propres à chaque entité (l'Institut et UNIFEM) et leurs rapports au sein du système des Nations Unies;

c) D'assurer une utilisation rationnelle des ressources actuelles et futures;

d) D'examiner les questions d'ordre organisationnel et la question des locaux et proposer, le cas échéant, des modifications;

e) De proposer un calendrier précis pour les activités de chaque entité au cours de la période de transition.

2. Exécution du programme de travail de 1992 - rapport intérimaire concernant l'Institut

16. Le Conseil d'administration a exprimé sa profonde gratitude à la Directrice de l'Institut et à ses collaborateurs pour les activités entreprises et les résultats obtenus au cours de la première année de l'exercice biennal 1992-1993.

17. Le Conseil a pris note avec satisfaction des activités menées par l'Institut dans le cadre des deux principaux groupes de programmes, à savoir :

i) Intégration des femmes dans les stratégies de développement et la planification des programmes et projets;

ii) Valorisation du rôle des femmes et évaluation de leur contribution au développement socio-économique.

18. Pour mieux rendre compte des activités de l'Institut, le Conseil a décidé que le secrétariat de l'Institut devrait préparer un rapport récapitulatif faisant le point des progrès accomplis en matière de recherche et de formation et un rapport annuel susceptible d'être utilisé auprès d'un public plus large. La structure du rapport récapitulatif devrait être conforme aux suggestions formulées par le Conseil dans son rapport.

19. Le Conseil a reconnu l'importance cruciale de l'établissement de réseaux, en particulier avec les commissions régionales, pour l'exécution et la portée des activités de l'Institut en faveur de l'autonomie et du renforcement de la situation de la femme.

3. Interlocuteurs de l'Institut

20. Le Conseil d'administration a reconnu l'importance des interlocuteurs de l'Institut établis dans les différentes régions du point de vue de l'élargissement de la portée des travaux de l'Institut aux niveaux national et régional.

21. Le Conseil a décidé que, pour renforcer l'interaction entre l'Institut et ses interlocuteurs, le mandat et les critères de sélection de ces derniers devraient être mis à jour. Il a été recommandé de tenir les interlocuteurs informés des résultats des sessions du Conseil d'administration de l'Institut.

22. Le Conseil a approuvé la désignation de deux nouveaux interlocuteurs - le Réseau des organismes s'intéressant aux questions relatives aux femmes et au développement aux Pays-Bas, et le Women's Resource Centre and Network au Zimbabwe -, et a différé sa décision sur un troisième interlocuteur, dans l'attente d'informations.

4. Activités relatives à l'Année internationale de la famille

23. Le Conseil d'administration a reconnu l'importance du rôle que l'Institut pourrait jouer dans le cadre des activités marquant la célébration de l'Année internationale de la famille, assurant ainsi qu'une place importante soit faite aux questions fondamentales concernant les sexes, l'égalité, le pouvoir et la responsabilité au sein de la famille.

5. Participation de l'Institut à la Conférence internationale sur la population et le développement

24. Le Conseil d'administration a également décidé que l'Institut devrait participer aux préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement prévue au Caire en 1994 par une contribution technique dans son domaine de compétence.

6. Activités liées aux sessions préparatoires de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, 1995

25. Le Conseil d'administration s'est félicité de la contribution importante des commissions régionales aux activités de l'Institut.

26. Le Conseil a demandé à la Directrice d'entreprendre des consultations avec les commissions régionales afin de déterminer les activités pouvant être menées conjointement par l'Institut et ces commissions dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

27. Le Conseil a estimé qu'il importait que l'Institut apporte sa participation technique aux réunions régionales préparatoires de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

7. Autres questions concernant l'Institut

28. Le Conseil d'administration a accordé à la Directrice toute latitude pour réajuster le budget actuel de l'Institut dans les limites du plafond budgétaire approuvé pour 1992-1993, de façon à permettre à l'Institut d'apporter son concours technique et sa participation active aux réunions régionales préparatoires de la Conférence mondiale sur les femmes.

II. QUESTIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT FUTUR DE L'INSTITUT

29. Les membres élus du Conseil d'administration, lors d'une série de séances privées, ont examiné et analysé la proposition faite par le Conseiller spécial et représentant du Secrétaire général pour la réforme des secteurs économique et social en ce qui concerne la possibilité de fusionner l'Institut et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, ainsi que leurs futures attributions au sein du Département de la coordination des politiques et du développement durable. Les conclusions formulées à l'issue de ces séances sont portées à l'attention du Conseil économique et social (voir chap. I, par. 2 à 15).

30. Le membre de droit du Conseil représentant le pays hôte a indiqué que son gouvernement était profondément préoccupé par l'éventuelle relocalisation de l'Institut. Elle a informé le Conseil que non seulement elle-même, en qualité de représentante du pays hôte, mais également sa chancellerie, avaient fait connaître à la représentante du Secrétaire général la préoccupation que leur causait une telle éventualité. Bien que les travaux de l'Institut en faveur des femmes ne l'amènent pas à fournir une assistance aux institutions locales ou au Gouvernement, les femmes du pays avaient bénéficié de sa présence, des résultats de ses recherches et de ses activités de formation. L'Institut avait eu une influence extrêmement positive sur l'amélioration de la condition de la femme dans le pays hôte. Elle a exprimé sa confiance dans la poursuite de l'action de l'Institut en vue de la promotion de la femme partout dans le monde, et son espoir que cette action continuerait de s'exercer à partir du territoire de la République dominicaine.

31. La Directrice de l'Institut a fait valoir au Conseil que la restructuration en cours au sein du système des Nations Unies devait être envisagée d'un point de vue positif. En particulier, elle a souligné que les membres du Conseil devaient reconnaître que le Secrétaire général avait apporté son appui aux recommandations, formulées tant par le Conseil économique et social que par l'Assemblée générale, qui fixaient des objectifs précis pour la nomination de femmes aux échelons supérieurs de la hiérarchie du système des Nations Unies. Le Secrétaire général avait rendu cet appui manifeste en nommant un certain nombre de femmes à des postes importants du système et en s'efforçant d'atteindre d'ici à 1995 l'objectif d'une répartition du personnel du Secrétariat à raison de 50 % de femmes et 50 % d'hommes.

III. EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE 1992 : RAPPORT INTERIMAIRE CONCERNANT L'INSTITUT

32. Pour l'examen du point 5 de son ordre du jour, le Conseil d'administration était saisi des documents ci-après : "Exécution du Programme de travail pour 1992 : rapport d'activité sur l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme : rapport de la directrice de l'Institut" (INSTRAW/BT/1993/R.2) et "Situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme" (INSTRAW/BT/1993/CRP.1).

33. La Directrice de l'Institut a présenté le document sur l'exécution du programme de travail de 1992. Elle a rappelé les mesures prises en 1992 en vue de l'exécution du programme de travail tel qu'approuvé par le Conseil pour l'exercice biennal 1992-1993. Elle a appelé l'attention sur les principaux résultats et produits obtenus dans les domaines ci-après : a) Femmes, environnement et développement durable; b) Rôle des femmes dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement; c) Rôle des femmes dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables; d) Intégration des femmes dans les institutions universitaires; e) Besoins de formation des agricultrices des pays d'Europe de l'Est en période de transition; f) Questions liées aux spécificités de chaque sexe; g) Examen et évaluation des stratégies et programmes de développement du point de vue de l'impact maximal sur les femmes; h) Amélioration des statistiques et indicateurs concernant les femmes; i) Méthodes d'évaluation de la contribution des femmes (travail rémunéré ou non); j) Mise au point de matériel d'appui à la communication sur la

participation des femmes au développement; k) Les femmes et l'abus des drogues : collaboration avec les organismes des Nations Unies; l) Problèmes concernant les femmes âgées; m) Programme de stages.

34. Elle a souligné que, donnant suite à la recommandation du Conseil et aux propositions formulées dans l'étude d'évaluation de l'Institut commandée par trois pays donateurs d'Europe du Nord, une meilleure concentration des activités et une collaboration technique plus étroite avec les organes et organismes des Nations Unies, les gouvernements et les ONG avaient été activement recherchées et renforcées au cours de la période considérée. Elle a également fait état d'une augmentation des contributions au Fonds d'affectation spéciale de l'Institut lors de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement, qui s'est tenue à New York en novembre 1992.

35. La Directrice a exprimé sa gratitude pour l'appui que le pays hôte continue d'accorder à l'Institut ainsi que pour le soutien fourni par le service administratif du Département des services de gestion et d'appui au développement.

36. Le Conseil a félicité la Directrice et ses collaborateurs pour les travaux entrepris et les résultats obtenus au cours de la période considérée.

37. En réponse à une question d'un membre du Conseil, la directrice a expliqué que, si un grand nombre de questions intéressant les femmes devaient être abordées, l'Institut s'efforçait néanmoins de concentrer ses programmes sur quelques thèmes et questions de première importance. Par exemple, si la violence et la prostitution étaient des problèmes de dimension mondiale et si la Division de la promotion de la femme avait pour mandat d'exécuter des programmes dans ces domaines, l'Institut pourrait, quant à lui, envisager d'entreprendre des recherches sur un aspect particulier desdits problèmes si l'organisme des Nations Unies ainsi mandaté le lui demandait.

38. La Représentante du Secrétaire général a rappelé le projet de déclaration sur la violence qui avait été mis au point en septembre 1992 pour être présenté à la Commission de la condition de la femme à sa trente-septième session, et au Conseil économique et social en 1993. Si la déclaration était adoptée, il y aurait une définition internationale de la violence ainsi que des moyens de la combattre. Deux thèmes prioritaires seraient abordés par la Commission à sa session de 1994, à savoir, autour du thème général de la paix, les mesures à adopter pour éliminer la violence visant les femmes dans la famille et dans la société, et, autour du thème du développement, la situation des femmes dans les zones urbaines, l'accent étant mis sur la population, la nutrition et la santé, y compris la consommation de drogues et le sida. La Représentante a ajouté que, s'agissant de questions telles que celle de la violence, il existait un besoin urgent de mettre en oeuvre la législation adoptée pour combattre ce problème en prenant des mesures spécifiques.

39. Le Conseil a soulevé des questions concernant la structure du rapport intérimaire. Il a adopté les suggestions suivantes :

a) Présentation d'une vue d'ensemble complète des programmes et activités de l'Institut, avec indication de sa relation avec la continuité de l'action

menée, de façon à rendre cette présentation plus informative aussi bien pour les nouveaux membres du Conseil que pour ses membres de longue date;

b) Indication de l'état d'avancement des programmes à intervalles déterminés;

c) Etablissement d'une liste des documents de travail non publiés, aux fins de consultation sur demande;

d) Présentation des activités de recherche, de formation et de communication en sections distinctes;

e) Etablissement d'une liste des participations de membres du personnel de l'Institut aux différents colloques, séminaires et réunions techniques, avec indication des objectifs fondamentaux, des résultats obtenus et des conséquences ultérieures pour l'Institut;

f) Présentation tabulaire des activités de recherche et de formation, avec indication de la répartition régionale.

40. A propos de la communication du rapport intérimaire aux pays et organismes donateurs, la Secrétaire du Conseil a indiqué que, sous sa forme actuelle, le rapport était un document à distribution restreinte présenté au Conseil pour examen et que sa diffusion était calquée sur celle du budget-programme de l'Institut tel qu'approuvé pour 1992-1993. A l'intention des donateurs et d'un plus large public, le Conseil souhaiterait peut-être formuler des propositions en vue de l'établissement d'un rapport ou publication de type différent.

41. Le membre de droit du Conseil représentant la CESAP a fait remarquer qu'il y avait lieu de faire rapport séparément sur les activités de recherche et les activités de formation, du fait que le rôle de catalyseur joué par l'Institut en matière de recherche sur le rôle de la femme dans différents domaines en faisait un chef de file au sein du système des Nations Unies. Il a également indiqué que l'autonomie de l'Institut se retrouvait dans son mode de fonctionnement, à savoir les arrangements de collaboration qui devaient être mis en lumière dans le rapport intérimaire.

42. Le membre de droit du Conseil représentant la CEPALC a rappelé l'importance du rôle de coordination joué par l'Institut au sein du système des Nations Unies. Elle a indiqué que l'Institut était unique dans son mode de fonctionnement, dans la mesure où la plupart de ses activités étaient menées en collaboration avec d'autres organes et organismes des Nations Unies. En outre, elle a déclaré que les interlocuteurs de l'Institut à travers le monde permettaient à ce dernier de coopérer de façon originale avec les différents pays. Elle a également souligné que l'Institut coopérait directement avec les établissements universitaires dans le monde entier. Elle a dit que les activités de formation étant menées par l'Institut aux niveaux national, régional et international, alors que les travaux de recherche tels que les statistiques et les études de l'emploi du temps avaient une dimension mondiale, il fallait que ces deux éléments restent séparés dans le rapport annuel, pour rendre la distinction plus nette.

43. La Directrice a fait remarquer que si les séminaires de formation pouvaient faire l'objet d'une ventilation au niveau de la région, il serait difficile d'en faire autant pour la recherche, celle-ci ayant pour objectif une mise au point méthodologique qui n'avait pas de spécificité régionale.

44. Le Conseil a demandé des précisions sur les critères utilisés par l'Institut dans la sélection de consultants. La Directrice et le chef du Groupe de la recherche et de la formation ont indiqué que différents critères étaient utilisés, selon la nature de l'activité en question et des services demandés. La Directrice a souligné en particulier l'importance qu'il y avait à passer en revue les travaux déjà effectués par les consultants afin d'évaluer leurs compétences et leurs aptitudes. Dans la pratique, l'Institut avait recours à un réseau d'experts chargés d'identifier les consultants pouvant travailler sur tel ou tel projet. S'il s'agissait de domaines d'activité nouveaux et si l'Institut n'était pas en mesure de trouver des experts de renom, il se fondait sur des recommandations personnelles et sur l'examen des curriculum vitae des candidats. Le Conseil a suggéré l'établissement d'un fichier de consultants potentiels.

45. Les membres du Conseil se sont félicités de la tenue et des résultats du séminaire interrégional sur le rôle des femmes dans la réalisation d'un développement durable et écologiquement rationnel, organisé par l'Institut et l'Equipe interinstitutions sur le rôle de la femme dans le développement (relevant de l'ancien Département du développement économique et social du Secrétariat de l'ONU) en coopération avec la Commission chinoise de la science et de la technologie et la Fédération des femmes de la Chine. Ils se sont également félicités de la rapidité avec laquelle les descriptifs de projet avaient été établis par l'Institut et ledit Département, ainsi que le compte rendu des travaux du séminaire. Les descriptifs de projet seraient présentés aux donateurs, aux fonds pour l'environnement mondial et autres organismes appropriés aux fins de financement.

46. Les membres du Conseil ont réaffirmé la nécessité de faire traduire en espagnol, à l'intention des pays d'Amérique latine et autres pays hispanophones, les modules de l'Institut sur le rôle des femmes dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement. A ce propos, la Directrice a précisé que l'Institut cherchait à s'assurer l'appui du Gouvernement espagnol et du Bureau de l'UNICEF à Mexico. Elle a également fait état d'une éventuelle collaboration à ce sujet entre l'Institut et l'OMS.

47. Les membres du Conseil ont demandé des précisions sur l'état d'avancement du projet relatif aux besoins de formation des agricultrices des pays d'Europe de l'Est en période de transition. La Directrice, la représentante du Fonds international de développement agricole (FIDA) et le membre de droit représentant la CEE ont précisé que, pour le moment, l'engagement de l'Institut n'allait pas au-delà de l'élément recherche et de la mise au point de matériel de formation. On espérait que l'Agency for International Development et le Department of Agriculture des Etats-Unis se chargeraient de la poursuite du projet, notamment en assurant le financement de la phase de formation et d'échanges. Le montant de 25 000 dollars alloué par l'Institut ne suffisait pas pour mener à bonne fin la phase de recherche et, a fortiori, la mise au point des matériels de formation fondés sur la recherche. Selon les indices disponibles, il fallait encore 10 000 dollars pour compléter cette phase du projet. La représentante du FIDA, en sa qualité d'agent de liaison de

l'Institut à Washington, s'employait activement à obtenir du Département américain de l'agriculture et d'autres organismes de financement les fonds nécessaires à l'exécution de la prochaine phase du projet.

48. S'agissant des préparatifs du séminaire sous-régional sur les statistiques et indicateurs concernant les femmes, organisé à l'intention des pays africains d'expression française et devant se tenir au Maroc, la Vice-Présidente du Conseil a exposé les activités préliminaires déjà entreprises. Elle a souligné la nécessité pour les autres organismes des Nations Unies d'aider à la réalisation de cette manifestation, notamment en fournissant des fonds supplémentaires. Le séminaire devrait en principe avoir lieu au cours de l'automne 1993.

49. Au sujet des travaux qu'effectuait l'Institut à l'occasion de la réunion de l'OIT sur les statistiques du travail, la Directrice a précisé que l'Institut continuait d'examiner les questions relatives à la révision de la Classification internationale d'après la situation dans la profession et du Système de comptabilité nationale dans le cadre du programme sur les méthodes d'évaluation de la contribution des femmes (travail rémunéré ou non), lequel était le prolongement direct du programme de l'Institut relatif au secteur non structuré.

50. A propos du programme de stages, un membre du Conseil a demandé s'il avait été procédé à une évaluation des travaux effectués par les stagiaires. Un certain nombre d'autres membres se sont déclarés satisfaits de ce programme. La Directrice a fait remarquer que, faute d'espace dans les locaux de l'Institut, il n'était pas possible de recevoir plus d'une stagiaire à la fois. Le Conseil a demandé des précisions sur la répartition géographique des stagiaires, et posé la question de savoir si celle-ci pouvait servir de critère de sélection. A cet égard, il a été précisé que les stagiaires ne coûtant rien à l'Institut, la question de répartition géographique ne se posait pas. Il a été suggéré d'examiner la possibilité que des établissements universitaires assurent le financement de stagiaires.

51. Le Conseil a souligné l'importance de l'établissement de réseaux pour l'exécution et la portée des travaux de l'Institut. L'accent a été mis sur la coopération et l'appui accordé par les commissions régionales des Nations Unies à différentes activités de l'Institut. La Directrice a indiqué qu'aucun effort n'était épargné pour renforcer le mode de fonctionnement de l'Institut par l'intermédiaire de réseaux. On a également fait remarquer qu'il fallait instaurer des relations de coopération plus étroites avec les interlocuteurs de l'Institut dans les pays donateurs.

52. La représentante du FIDA a indiqué que le Bureau de liaison du FIDA à Washington agissait également en tant que bureau de liaison de l'Institut à Washington.

IV. INTERLOCUTEURS DE L'INSTITUT

53. Lors de l'examen du point 6 de son ordre du jour, le Conseil d'administration était saisi du document intitulé "Interlocuteurs de l'Institut" (INSTRAW/BT/1993/R.3).

54. En présentant ce point de l'ordre du jour, la Directrice a rappelé la demande formulée par le Conseil à sa douzième session et tendant à faire inscrire à l'ordre du jour un point distinct relatif aux interlocuteurs de l'Institut. Elle a fait état des mesures prises par l'Institut en 1992 et des informations ainsi recueillies, dont il est rendu compte dans le document. Elle a également appelé l'attention du Conseil sur la présentation de trois candidatures d'interlocuteurs aux Pays-Bas, en Uruguay et au Zimbabwe, aux fins d'approbation par le Conseil.

55. La représentante de l'interlocuteur de l'Institut en Italie - l'Association italienne pour la participation des femmes au développement (AIDOS) - a exprimé sa satisfaction de l'importance accordée par le Conseil à cette question. Elle a félicité l'Institut d'avoir mis au point une nouvelle série de critères pour la sélection de nouveaux interlocuteurs. Elle a analysé les différents mandats et les activités des interlocuteurs actuels de l'Institut. Elle a détaillé les activités techniques menées par l'AIDOS en précisant qu'un certain nombre de projets et activités de l'Institut avaient été entrepris en étroite collaboration avec l'AIDOS. Elle a informé le Conseil des efforts déployés par son organisation en vue de recueillir des fonds pour la production de matériaux de formation sur le rôle des femmes dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement comme dans celui des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, ainsi que pour le projet en cours relatif à la mise au point de matériel d'appui à la communication. Elle a souligné combien il importait de tenir les pays donateurs informés des activités en cours de l'Institut. Elle a également souligné la nécessité pour l'Institut de participer à certaines réunions d'appel de fonds, ajoutant que l'Institut devrait recourir davantage à des interlocuteurs européens tels que l'AIDOS aux fins des activités d'appel de fonds menées dans la région.

56. Les critères régissant la sélection et l'approbation des candidatures des interlocuteurs de l'Institut, ainsi que le rôle et les fonctions de ceux-ci, ont fait l'objet de bien des suggestions. Le membre de droit représentant la CESAP a fait observer que les critères en vigueur - les gouvernements proposant officiellement la candidature d'un interlocuteur - pourraient être un handicap. Il a proposé que l'Institut examine la possibilité d'identifier une organisation ou institution pouvant servir d'interlocuteur qui pourrait ensuite aborder son gouvernement en vue de la présentation officielle de sa candidature. Il s'est également déclaré en faveur d'un élargissement du système de réseaux de l'Institut grâce au renforcement de sa correspondance avec les organismes et institutions compétents autres que les interlocuteurs désignés. Le rôle des commissions régionales dans l'identification et la sélection d'interlocuteurs a été examiné.

57. Un membre du Conseil a indiqué que dans les grands pays, il serait peut-être plus judicieux d'avoir par surcroît quelques institutions ou centres universitaires répartis dans les différentes régions du pays, qui travailleraient en étroite collaboration avec l'interlocuteur national pour l'aider dans la réalisation des activités de l'Institut et agir en tant que mécanismes d'appel de fonds.

58. Le Conseil a estimé que les interlocuteurs devraient être informés des résultats des sessions du Conseil d'administration de l'Institut, la plupart d'entre eux n'étant pas en mesure de participer à celles-ci.

59. La question de la différenciation et de la catégorisation des interlocuteurs selon qu'ils appartiennent à un pays développé ou à un pays en développement a été longuement débattue. On a estimé qu'il serait souhaitable d'encourager une coopération et une coordination étroites entre les interlocuteurs de l'Institut dans les pays développés et les pays en développement en vue de faciliter le démarrage des activités des nouveaux interlocuteurs et le maintien de celles des interlocuteurs déjà établis.

60. Le membre de droit représentant la CEPALC a rappelé les résultats de la première réunion du Comité de planification stratégique, en septembre 1991, à savoir a) la proposition tendant à garder les interlocuteurs existants et à fournir un appui financier pour renforcer leurs activités; b) la reconnaissance de la diversité des rôles, fonctions et mandats des différents interlocuteurs, l'accent étant mis sur le fait que, si certains pouvaient aider à obtenir des fonds pour l'Institut, d'autres (en particulier ceux des pays en développement) pourraient avoir besoin d'un appui financier de l'Institut pour continuer à exister; et c) l'importance que revêt l'établissement ou le renforcement de rapports interactifs entre les interlocuteurs des différentes régions.

61. Il a été suggéré que la question d'un appui financier aux interlocuteurs devrait être examinée à la prochaine réunion du Comité de planification stratégique, prévue pour juin 1993, en vue d'une décision du Conseil à sa prochaine session. Toutefois, la Directrice a rappelé que l'Institut n'était pas un organisme de financement. Elle a en outre expliqué que dans de nombreux cas, il n'était pas possible de répondre aux demandes d'assistance financière et que, partant, ces demandes étaient généralement renvoyées aux organismes capables de fournir une telle assistance.

62. Il a été suggéré que, le cas échéant, l'Institut pourrait être représenté aux réunions régionales ou internationales, soit par un membre de son conseil d'administration, soit par l'un de ses interlocuteurs, lorsqu'il lui serait impossible d'y envoyer un membre de son personnel.

63. La représentante de l'interlocuteur de l'Institut en République dominicaine a rappelé les activités menées en 1992 par son organisation en collaboration avec l'Institut. Elle a reconnu les efforts déployés par l'Institut en vue de maintenir d'étroites relations de travail avec son organisation et a exprimé l'espoir que cela se traduirait par des programmes de coopération plus efficaces à l'avenir.

64. Un membre du Conseil a annoncé que son pays s'était récemment doté d'un institut national pour la promotion de la femme. Elle a également déclaré que le Maroc présenterait prochainement à l'Institut la candidature d'un interlocuteur.

65. A l'issue d'un long débat portant sur les candidatures du Réseau d'organismes s'intéressant au rôle de la femme dans le développement (Pays-Bas), du Departamento de Sociología (Uruguay) et du Women's Resource Centre and Network (Zimbabwe) comme nouveaux interlocuteurs de l'Institut, le Conseil a décidé d'accepter la désignation des candidats néerlandais et zimbabwéen et de laisser au Comité de planification stratégique le soin de décider de la désignation du candidat uruguayen après examen des renseignements concernant la nature, le rôle et les fonctions du Département de sociologie, ces

renseignements n'ayant pas été reçus à temps pour être présentés au Conseil à sa treizième session.

V. ACTIVITES RELATIVES A L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA FAMILLE

66. Lors de l'examen du point 7 de l'ordre du jour, le Conseil d'administration était saisi d'une note du secrétariat de l'Institut (INSTRAW/BT/1993/INF.1).

67. La Directrice a décrit la participation de l'Institut aux préparatifs de l'Année internationale de la famille et a informé le Conseil que l'Institut participerait à la réunion interinstitutions devant se tenir à Vienne au cours du mois de mars. Elle a demandé au Conseil de lui faire savoir s'il souhaitait que l'Institut participe à des activités autres que celles déjà décrites.

68. Plusieurs membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par les conceptions variables ayant cours sur la famille et on mis en garde contre le renforcement de schémas qui ne sont pas universellement acceptés et dont les femmes pourraient pâtir. La plupart des membres sont convenus qu'il importait que l'Institut participe aux activités marquant l'Année pour veiller à ce que le rôle des femmes et les problèmes connexes soient l'objet de l'attention voulue. L'accent devait être mis sur des notions telles que le partage égal des responsabilités, la reconnaissance des droits de la femme au sein de la famille, l'élimination des pratiques discriminatoires et l'instauration d'un nouveau contrat social.

69. Le Conseil a décidé que l'Institut devrait, outre sa participation aux réunions interinstitutions, prendre part à des réunions pour présenter les résultats des études actuellement effectuées sur l'emploi du temps afin de mettre en lumière les activités féminines et les réalisations de l'Institut dans ce domaine.

70. La représentante du Secrétaire général, parlant en qualité de directrice de la Division de la promotion de la femme, a fait remarquer que sa division s'efforçait d'appeler l'attention sur l'existence de divers types de familles. Il conviendrait de mettre l'accent sur l'égalité des droits des femmes au sein de la famille ainsi que sur la responsabilité et l'égalité des différents membres de la famille. Elle a indiqué que la Division était en train de préparer des communications sur les questions liées aux spécificités de chaque sexe, en vue de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, de l'Année internationale de la famille et de la Conférence internationale sur la population et le développement.

71. La représentante de la CESAP a évoqué les quatre réunions régionales préparatoires de l'Année internationale de la famille, et a proposé que l'Institut prépare un document succinct analysant les différentes définitions de la famille et mettant l'accent sur les questions concernant les femmes. Ce document pourrait être distribué lors de ces réunions, ce qui permettrait de mieux faire connaître l'Institut. A l'issue d'un long débat, le Conseil a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'établir un tel document, l'Institut étant déjà en train de préparer, dans le cadre de son programme approuvé, à titre de contribution à l'Année internationale de la famille, des communications relatives à l'emploi du temps et à l'évaluation du travail non rémunéré.

72. Le Conseil a également décidé que l'Institut devrait participer et contribuer à la Conférence internationale sur la population et le développement, qui doit se tenir au Caire en 1994, et qui porte sur des questions concernant la participation des femmes au développement.

VI. COOPERATION AVEC LES COMMISSIONS REGIONALES POUR LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES

73. Lors de l'examen du point 8 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi d'une note du secrétariat de l'Institut (INSTRAW/BT/1993/INF.2).

74. La Directrice a souligné l'importance de collaborer avec les commissions régionales et la nécessité de coordonner les activités parallèles de planification de la Conférence. Elle a informé le Conseil que les commissions régionales tiendraient des réunions régionales préparatoires en vue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, afin d'identifier au niveau des régions les tendances, priorités et obstacles ainsi que les propositions novatrices aux fins d'action ultérieure. Elle a également indiqué que le Conseil pourrait modifier les dates de l'établissement du budget-programme de l'Institut de façon à les faire coïncider avec le processus de planification et de budgétisation des commissions régionales, ce qui permettrait une coopération plus étroite en la matière. Elle a demandé aux commissions régionales de présenter les activités qu'elles envisageaient pour la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, afin que le Conseil puisse être informé des activités pouvant être menées conjointement.

75. Le membre de droit représentant la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a indiqué que parmi les objectifs prioritaires pour la région figuraient le renforcement du rôle dirigeant des femmes à tous les niveaux dans la région, ainsi que leur participation sur un pied d'égalité à la vie politique. Elle a souligné que l'Institut pouvait coopérer avec les commissions régionales à l'occasion des réunions régionales préparatoires de la Conférence mondiale sur les femmes, et dans le domaine statistique. Elle a rappelé que l'Institut avait participé à la réunion organisée par la CEPALC en septembre 1992 pour examiner les domaines de collaboration possibles dans le cadre des préparatifs de la Conférence mondiale. Elle a également fait état d'une étude relative à la formation sur les questions liées aux spécificités de chaque sexe, qui devait être entreprise par l'Institut et UNIFEM dans la région d'Amérique latine et qui constituerait une contribution importante à la conférence régionale.

76. Le membre de droit représentant la Commission économique pour l'Europe (CEE) a indiqué que la Commission n'avait aucun programme sur les femmes ou les questions sociales, ni d'ailleurs de budget pour entreprendre la moindre activité s'y rapportant, ce genre de mesures avaient été prises en vue d'obtenir un mandat précis pour la quatrième Conférence mondiale sur les femmes lors de la prochaine session annuelle de la CEE, en avril, et que l'Institut serait informé des décisions prises. Elle a instamment demandé l'instauration d'une coopération technique avec l'Institut. Elle a indiqué que l'environnement était un sujet prioritaire dans la région et a demandé comment les travaux menés par l'Institut dans ce domaine pouvaient être intégrés aux activités de la CEE. La Directrice a répondu en détaillant certaines des activités de l'Institut en matière d'environnement.

77. Le membre de droit représentant la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a appelé l'attention du Conseil sur la collaboration fructueuse de l'Institut avec cette commission régionale. Elle a rappelé que l'Institut avait collaboré avec la CEA à l'exécution d'un projet, financé par le PNUD, sur le rôle des femmes dans le secteur non structuré, ainsi qu'à l'organisation de séminaires de formation sur le rôle des femmes dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. A propos des préparatifs régionaux de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, elle a déclaré au Conseil que les questions concernant l'environnement et l'entreprenariat figuraient parmi les sujets de discussion prioritaires prévus pour la Conférence préparatoire régionale qui devait avoir lieu à Dakar en novembre 1994. Compte tenu des travaux menés par l'Institut dans ces domaines, la CEA comptait qu'il apporterait sa contribution à la documentation de cette conférence. Elle a également informé le Conseil que la CEA organisait pour mars 1993 une réunion interinstitutions à son siège en prévision de la Conférence préparatoire, et comptait voir l'Institut y participer activement.

78. Le membre de droit représentant la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a décrit les activités que la Commission envisageait d'entreprendre en prévision de la Conférence mondiale. Il a expliqué en détail les mesures prises dans le cadre de la réunion préparatoire devant se tenir en Indonésie en 1994 et a fait état du document exposant les préparatifs de la deuxième Conférence ministérielle pour l'Asie et le Pacifique sur le rôle de la femme dans le développement, qui devait avoir lieu en mai 1994. Il a indiqué que l'Institut pourrait participer à une exposition que la CESAP organisait en coopération avec des organisations non gouvernementales régionales, ainsi qu'à d'autres activités.

79. Les membres du Conseil ont examiné les éventuels domaines de coopération avec les commissions régionales et ont souligné que l'Institut devrait contribuer à la Conférence dans les domaines où il a démontré sa compétence.

80. La représentante du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a indiqué que son organisation souhaitait coopérer avec l'Institut, en particulier dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, précisant que les modalités de cette coopération restaient à définir. Elle a souligné les fonctions de plaidoyer inhérentes aux activités de formation et de recherche de l'Institut, qui pouvait en conséquence, au titre de sa participation aux conférences régionales préparatoires de la Conférence mondiale, envisager de préparer, par exemple, une publication qui ferait le point des connaissances sur les statistiques et indicateurs détaillés par sexe, en expliquant l'importance de ces informations et la nécessité pour les gouvernements et les organismes des Nations Unies d'y consacrer des ressources adéquates. Elle a estimé que l'Institut pourrait aussi favoriser l'inscription au programme et une étude plus poussée des questions liées aux spécificités de chaque sexe dans les établissements régionaux et sous-régionaux de formation.

81. La représentante du Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes (UNIFEM) a souligné que l'Institut et UNIFEM avaient tous deux pour mandat et pour vocation d'oeuvrer à la promotion de la femme dans le monde entier. Elle a indiqué que l'Institut et UNIFEM coopéraient déjà à la réalisation de différents programmes d'intérêt commun, comme l'étude interinstitutions concernant la formation sur les questions liées aux

spécificités de chaque sexe. Elle a déclaré en outre que la coopération entre les organismes des Nations Unies devrait être rendue plus systématique.

82. Le Conseil a estimé que la coopération avec les commissions régionales devrait être renforcée en vue de la réalisation conjointe d'activités de programme, l'accent étant mis sur les préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Le Conseil a demandé au secrétariat de l'Institut de formuler des propositions concrètes quant aux modalités de cette coopération et de présenter ces propositions à la réunion du Comité de planification stratégique devant se tenir en juin 1993, aux fins de soumission au Conseil à sa quatorzième session, pour approbation.

VII. AUTRES QUESTIONS CONCERNANT L'INSTITUT

83. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice a demandé au Conseil son avis sur deux questions : la demande de fonds supplémentaires d'un montant de 10 000 dollars pour le projet en cours relatif aux besoins de formation des agricultrices des pays d'Europe de l'Est en période de transition, ce montant devant permettre d'achever sa phase de recherche, y compris l'évaluation des besoins de formation, et la marge de manoeuvre à accorder à l'Institut pour lui permettre de faire les réajustements nécessaires dans le cadre de son budget actuel, de façon à tenir compte des incidences financières de la participation et de la présence de l'Institut aux réunions préparatoires de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

84. A l'issue d'un débat approfondi, les membres du Conseil ont approuvé le déblocage de fonds supplémentaires au titre du projet en question, et ont accordé à la Directrice toute latitude pour réajuster le budget de l'Institut de façon à pourvoir à sa contribution technique et à sa participation active à l'organisation des réunions régionales préparatoires de la Conférence mondiale sur les femmes.

85. En réponse à la question de savoir quelle suite avait été donnée par l'Institut aux recommandations formulés dans l'étude d'évaluation de l'Institut commandée par trois pays nordiques, en particulier celles qui concernaient les moyens d'améliorer l'image de marque et la notoriété de l'Institut, la Directrice a rappelé les efforts entrepris à cette fin par l'Institut, en particulier ceux qui tendaient à mieux polariser le programme de travail de l'Institut sur la recherche et la formation.

86. La proposition relative à la publication, à l'intention des pays et organismes donateurs en particulier, d'un rapport annuel destiné à promouvoir les travaux et activités de l'Institut, a été approuvée par tous les membres du Conseil. Il a été décidé que ce rapport devrait être présenté de façon attrayante et sous une forme différente de celle des documents ordinaires des Nations Unies; être spécifique, de façon à rendre compte des activités entreprises ou à entreprendre par l'Institut, et être établi par un spécialiste de la communication. A cette fin, le membre de droit représentant la CEPALC a indiqué que l'Institut devrait mettre à profit, pour la rédaction dudit rapport, les compétences disponible au sein du système des Nations Unies. Il a été proposé que les incidences budgétaires et autres implications logistiques de la production d'un rapport de ce genre soient examinées plus avant lors de la prochaine réunion du Comité de planification stratégique.

87. Le Conseil a proposé que l'Institut élabore, dans le contexte de la participation des femmes au développement, un programme de travail que le Comité de planification stratégique examinerait à sa prochaine session, en juin 1993. Il a recommandé la mise en place de mécanismes permettant l'instauration de relations plus étroites entre le Comité de planification stratégique et les membres du Conseil. Il a également recommandé d'établir un rapport sur les résultats de la réunion du Comité, en vue de l'identification des mesures de suivi à prendre.

VIII. ADOPTION DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES TRAVAUX DE SA TREIZIEME SESSION

88. A sa 8e séance, le 19 février 1993, le Conseil d'administration a adopté le rapport sur les travaux de sa treizième session (INSTRAW/BT/1993/R.4 et Add.1 à 3).

IX. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture et durée de la session

89. La treizième session du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme s'est tenue au siège de l'Institut, du 15 au 19 février 1993. Le Conseil a tenu huit séances.

90. La session a été ouverte par Pilar Escario Rodriguez-Spiteri, en sa qualité de Présidente du Conseil. Dans son discours de bienvenue, elle a évoqué quelques-unes des principales activités de l'année écoulée, telles que la participation de l'Institut à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et au séminaire interrégional organisé à Beijing sur le rôle des femmes dans la réalisation d'un développement durable et écologiquement rationnel. Elle a également rappelé les activités dont le Conseil avait à s'occuper, telles que la participation de l'Institut aux manifestations marquant l'Année internationale de la famille en 1994 et les préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui doit avoir lieu à Beijing en 1995. Enfin, elle a félicité l'Institut d'avoir élargi ses activités d'établissement de réseaux.

91. Le représentant du Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine a prononcé une allocution d'ouverture. Il a réaffirmé le ferme appui du Gouvernement dominicain à l'Institut, notant que ce dernier était l'unique siège mondial du système des Nations Unies en Amérique latine. Il a souligné l'importance des travaux de l'Institut et de l'ONU pour la promotion des droits de la femme qui, partout dans le monde, avait été à l'avant-garde de la défense des droits de l'homme. Il a mentionné certaines femmes dominicaines qui, depuis l'époque précolombienne, avaient contribué à façonner et à instaurer la démocratie dans le pays hôte. Enfin, il a exprimé l'espoir que l'Institut continuerait de contribuer à améliorer la situation de la femme et, partant, de la société tout entière.

92. Il a été donné lecture d'une allocution de bienvenue au nom du Ministre de l'éducation de la République dominicaine et membre de droit du Conseil représentant le pays hôte, Jacqueline Malagón. Elle s'y félicitait de la

contribution de l'Institut à la promotion de la femme et soulignait que le Gouvernement dominicain se sentait honoré d'abriter le siège de l'Institut. Elle a réitéré le désir dudit gouvernement de continuer à apporter son appui à l'Institut dans ses importants travaux.

93. La représentante du Secrétaire général a fait part de la gratitude de celui-ci envers le Gouvernement dominicain pour l'appui qu'il accorde à l'Institut. Elle a aussi félicité l'Institut et son Conseil d'administration pour les travaux qu'ils ont accomplis. La récente nomination d'un membre du Conseil de l'Institut comme Secrétaire générale de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes témoignait de l'estime que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies éprouvait pour le Conseil d'administration de l'Institut.

94. La représentante du Secrétaire général a également fait part au Conseil du message du Secrétaire général sur la restructuration en cours au sein du système des Nations Unies, processus qui a pour but de faire du Secrétariat une entité plus rationnelle, plus fonctionnelle et plus efficace grâce à différentes mesures structurelles et administratives, notamment la fusion éventuelle de l'Institut avec UNIFEM et le changement d'emplacement du siège de certains des organismes s'occupant de la participation des femmes au développement. Elle avait bon espoir qu'à long terme, cette restructuration aboutirait à un regroupement plus efficace des programmes et activités de promotion de la femme.

95. Elle a alors évoqué les préparatifs déjà entrepris en vue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ainsi que la documentation à établir en application de la résolution 36/8 de la Commission de la condition de la femme. Enfin, elle a souligné que l'Institut, UNIFEM, la Division de la promotion de la femme et le reste du système devaient renforcer leurs liens pour assurer le succès de la Conférence mondiale et éliminer d'ici à l'an 2000 toute discrimination à l'encontre des femmes, comme il est recommandé dans les Stratégies prospectives d'action de Nairobi.

96. La Directrice de l'Institut a prononcé une allocution de bienvenue dans laquelle elle a évoqué le processus de restructuration actuellement entrepris au sein du Secrétariat de l'ONU. Elle a déclaré qu'à son avis il importait que le Conseil examine les moyens qui permettraient à l'Institut de s'acquitter de son mandat de la façon la plus efficace dans le cadre de ce processus. Elle a rappelé les résultats d'une évaluation externe antérieure qui avait abouti à une polarisation plus poussée des programmes de l'Institut et à la mise au point de modalités permettant une action plus concertée tant dans le cadre du système des Nations Unies qu'en dehors de celui-ci.

B. Participation

97. Les membres suivants du Conseil ont assisté à la session : Ihsan Abdalla Algabshawi (Soudan), Fatima Benslimane Hassar (Maroc), Pilar Escario Rodriguez-Spiteri (Espagne), Aida González Martínez (Mexique), Gule Afruz Mahbub (Bangladesh), Amara Pongsapich (Thaïlande), Els Postel-Coster (Pays-Bas), Gail Saunders (Bahamas), Renata Siemienska-Zochowska (Pologne). Kristin Tornes (Norvège) n'a pas pu y assister. Gertrude Ibengwe Mongella (République-Unie de Tanzanie) a été nommée par le Secrétaire général de l'ONU Secrétaire générale de

la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995), à compter du 1er janvier 1993.

98. Ont également assisté à la session les membres de droit du Conseil suivants : la Directrice de la Division de la promotion de la femme (représentant le Secrétaire général); les représentants de la CEE, de la CESAP, de la CEA et de la CEPALC, la représentante de la République dominicaine, pays hôte de l'Institut, et la Directrice de l'Institut.

99. Des représentantes du PNUD et d'UNIFEM ont assisté à la session.

100. Une représentante de la FAO a également assisté à la session.

101. Une représentante du FIDA a assisté à la session.

102. Des observatrices représentant les interlocuteurs agréés de l'Institut en République dominicaine et en Italie ont également assisté à la session.

C. Election des membres du bureau

103. A sa 1re séance, conformément à l'article 7 de son règlement intérieur, le Conseil a élu par acclamation les membres du bureau suivants :

Présidente : Renata Siemienska-Zochowska (Pologne)

Vice-Présidente : Fatima Benslimane Hassar (Maroc)

Rapporteur : Gail Saunders (Bahamas)

D. Ordre du jour

104. A sa 1re séance, le Conseil a décidé de diviser le point de l'ordre du jour provisoire intitulé "Autres questions liées au fonctionnement de l'Institut" en deux points distincts, respectivement intitulés "Questions relatives au fonctionnement futur de l'Institut" et "Autres questions concernant l'Institut". Le Conseil a adopté, tel qu'il a été modifié, l'ordre du jour suivant pour sa treizième session :

1. Ouverture de la session.

2. Adoption de l'ordre du jour.

3. Election des membres du bureau.

4. Questions relatives au fonctionnement futur de l'Institut.

5. Exécution du programme de travail de 1992 - rapport intérimaire concernant l'Institut.

6. Interlocuteurs de l'Institut.

7. Activités relatives à l'Année internationale de la famille.

8. Coopération avec les commissions régionales pour la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

9. Autres questions concernant l'Institut.

10. Adoption du rapport de la session.

Notes

[1] Résolution 1998 (LX) du Conseil économique et social, en date du 12 mai 1976.

[2] Résolution 26 de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme (Mexico, 1975).

[3] Résolution 1998 (LX) du Conseil économique et social, par. 3 a).

[4] Résolution 39/125 de l'Assemblée générale, par. 1.